

Motions issues de la section 25 (Mathématiques)

Motion 1 :

La section CNU 25 demande que l'obtention d'un semestre sabbatique par toutes et tous les collègues revenant de congé maternité, congé d'adoption, congé parental, congé longue maladie ou congé de proche aidant devienne un droit systématique. La section insiste pour que ces semestres s'ajoutent et n'ampudent pas le nombre de CRCT dont peuvent bénéficier statutairement tous les enseignants-chercheurs une fois tous les 6 ans et accordé par le CNU ou les universités.

Motion 2 :

La section CNU 25 s'alarme de la détresse psychologique des étudiants et étudiantes et en particulier des doctorants et doctorantes en mathématiques fondamentales, conséquence des confinements et de la désocialisation professionnelle qui en découle.

Elle demande qu'un allongement d'un an des financements des doctorats soit accordé automatiquement aux doctorantes et doctorants le demandant, quelle que soit l'origine de leur financement, afin de leur permettre de terminer leurs travaux dans des conditions normales.

La disparité de traitement entre d'une part les classes préparatoires et BTS et d'autre part les universités est absolument incompréhensible. Des conditions d'études communes et stables garantissant la sécurité sanitaire et psychologique de tous sont possibles.

Motion 3 :

La section CNU 25 s'alarme de l'état de fatigue avancé et des risques d'épuisement professionnel qui guettent nos collègues.

Ils et elles s'exténuent à maintenir une continuité pédagogique sans changement de programme éducatif avec des consignes sanitaires toujours changeantes : pénibilité accrue due au travail à distance et soutien aux étudiantes et étudiants (aide informatique, administrative, sociale et alimentaire et même soutien psychologique personnalisé). Leur activité de recherche est fortement perturbée.

L'engagement remarquable de nos collègues face à ces difficultés n'a pas trouvé son équivalent de la part de notre ministère.

Nous demandons que soit établi, jusqu'à la fin de l'année académique, un cadre clair et fixe afin que nous puissions organiser le bon fonctionnement de nos universités.

Motion 4 :

La section 25 maintient sa critique des postes de professeur junior qui instaurent un système à deux vitesses, accroissent la précarité et présentent un risque fort pour la cohésion des laboratoires. Elle regrette l'abandon de la qualification PR pour les MCF en poste, qui plus est dans la précipitation et sans considération pour les collègues candidats et leurs rapporteurs.

Elle demande que le rôle du CNU, garant du statut national des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, soit maintenu dans l'attribution des promotions et des CRCT. Pour les PEDR elle souhaite, face aux inégalités de traitement des établissements, obtenir un rôle décisionnaire. Le mode de calcul doit être basé sur le vivier de collègues et non sur celui des candidats et candidates.

Ce rôle doit être également affirmé dans l'attribution des postes PR réservés aux MCF avec ancienneté annoncés par le ministère.